



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
1^{er} avril 2013
Français
Original : anglais

**Conseil d'administration du PNUD,
du PNUAD et de l'UNOPS**

Session annuelle de 2013

3-14 juin 2013, New York

Points 6 (PNUD) et 12 (FNUAP) de l'ordre du jour provisoire

Conseil d'administration de l'UNICEF

Session annuelle de 2013

18-21 juin 2013, New York

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

**Projet de descriptif de programme commun de pays
pour le Bhoutan, 2014-2018**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Analyse de la situation	2
III. Coopération passée et enseignements tirés	5
IV. Programme proposé.	6
V. Gestion, suivi et évaluation du programme.	12

Annexes

I. Cadre de résultats et d'allocation de ressources du PNUD pour le Bhoutan, 2014-2018 (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2013/BTN/1/Add.1) (disponible au : http://www.undp.org/execbrd)	
II. Cadre de résultats et d'allocation des ressources de l'UNICEF pour le Bhoutan, 2014-2018 (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2013/BTN/1/Add.3) (disponible au : http://www.unicef.org/about/execboard/index_25993.html)	



I. Introduction

1. Le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont élaboré un projet de descriptif de programme commun de pays pour la période 2014-2018, en s'appuyant sur le Programme unique de pays des Nations Unies (ci-après dénommé Programme unique), qui englobe le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et le Plan d'action du PNUAD. Le projet de descriptif de programme commun de pays reflète les priorités stratégiques et les principaux résultats du Programme unique, et contient des cadres complémentaires de résultats et d'allocations de ressources, propres à chaque organisation. Il vise à promouvoir la cohérence des Nations Unies et à améliorer la programmation commune afin de remplir les objectifs nationaux de développement.

2. En 2008, le Bhoutan a adopté l'approche « unis dans l'action ». Cette approche vise à améliorer l'efficacité et l'impact de l'Organisation des Nations Unies tout en améliorant la cohérence des programmes et en diminuant les coûts de transaction pour les partenaires d'exécution. Le projet de descriptif de programme commun de pays pour le Bhoutan suit cette approche afin de : a) mettre en lumière les questions intersectorielles; b) développer des synergies; c) renforcer les complémentarités; et d) éviter les doublons, de façon à améliorer l'efficacité et l'efficience pour obtenir des résultats ciblés. Le projet de programme allège également le processus d'examen qui incombe au Gouvernement et permet aux organisations participantes d'harmoniser leurs efforts et d'articuler les domaines de coopération.

II. Analyse de la situation

3. Le Bhoutan est un petit pays fortement enclavé situé dans l'est de l'Himalaya, qui est délimité par l'Inde au sud, à l'est et à l'ouest, et par la Chine au nord. C'est l'une des plus jeunes démocraties au monde, avec une population d'un peu plus de 720 000 habitants.¹ Au Bhoutan, le concept de « bonheur national brut » encourage une approche équilibrée du développement qui englobe la bonne gouvernance, la protection de l'environnement, la préservation culturelle et le dynamisme communautaire, en plus des indicateurs socioéconomiques traditionnels. En s'appuyant sur la résolution 65/309 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative au bonheur, le Bhoutan a contribué au dialogue mondial sur le développement global et durable, y compris au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

4. Avec un taux de croissance du produit intérieur brut réel de 8,51 % (contre 11,68 % en 2010)², l'économie du Bhoutan a connu une croissance solide. Le développement du pays est largement tributaire de la viabilité des ressources naturelles, sachant que l'hydroélectricité, le tourisme et l'agriculture constituent les principales sources de revenus. Le onzième plan quinquennal (2014-2018), qui cible l'autonomie et un développement socioéconomique axé sur l'environnement et l'intégration sociale, reflète l'importance de ces questions.

5. Avec un revenu par habitant de 2 070 dollars en 2011, le Bhoutan se situe dans la tranche inférieure des revenus moyens du classement de la Banque mondiale sur

¹ Selon l'Institut national de statistiques, le pays compte un total de 720 679 habitants (2012).

² Institut national de statistiques, 2012.

les économies nationales. Cependant, le Bhoutan reste sur la liste des pays les moins avancés. Dans son examen de 2009, le Comité des politiques de développement des Nations Unies a évalué la vulnérabilité économique du Bhoutan à 52,9 %, en se basant sur des facteurs tels que l'exposition aux chocs et aux catastrophes naturelles, ainsi qu'aux contraintes structurelles inhérentes au pays. L'indice de vulnérabilité économique place le Bhoutan au milieu de la liste des pays les moins avancés, ce qui le rend très vulnérable.³

6. Il existe des poches de pauvreté. Le taux de pauvreté atteint 12 % au niveau national et 16,6 % dans les zones rurales. Environ 98 % des pauvres participent à l'économie de subsistance qui est dominée par l'agriculture pluviale, l'élevage du bétail, et la sylviculture. Dans de nombreuses communautés rurales, les résidents vivent à la limite du seuil de pauvreté et sont vulnérables aux chocs écologiques, notamment aux catastrophes naturelles.

7. La fréquence accrue des catastrophes naturelles et la vulnérabilité du pays face au changement climatique rendent d'autant plus pressante la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre la menace des aléas naturels. Cette tendance risque de mettre à mal la situation socioéconomique, notamment dans les zones rurales.

8. La production d'énergie hydraulique nécessite des capitaux importants. Sa faible intensité de main-d'œuvre et ses profils de poste ne correspondent pas aux qualifications des travailleurs locaux et ont entravé la création d'emploi à l'échelle locale. Si le taux de chômage global est faible (2,1 %)⁴, le chômage des jeunes est beaucoup plus élevé (7,3 %). Le sous-emploi pose un problème de développement majeur. En pourcentage de la population active totale, le nombre de personnes en situation de sous-emploi est passé de 5,5 % en 2006 à 14,6 % en 2012. Si l'écart entre les hommes et les femmes s'est réduit ces dernières années en matière de chômage, les emplois détenus par des femmes sont assortis de conditions généralement moins favorables que ceux des hommes.

9. Le coefficient de Gini du Bhoutan, qui atteignait 0,38 en 2007, était l'un des plus élevés en Asie du Sud, avec une consommation du quintile le plus riche quatre fois supérieure à celle des 20 % les plus pauvres de la population. L'un des principaux défis est la réduction des disparités entre les zones rurales et urbaines, et entre les régions, les districts et les blocs (unités administratives géographiques composées de groupes de villages), afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. D'après l'analyse de l'indice de pauvreté multidimensionnelle, les zones rurales sont plus pauvres que les centres urbains, et la région de l'Est est plus pauvre que les régions du Centre et de l'Ouest.

10. Le Gouvernement considère que l'urbanisation pose un nouveau problème important, car plus de 31 % de la population totale vit dans des centres urbains. D'ici 2020, ce pourcentage devait augmenter pour se situer entre 50 et 73 %. La croissance urbaine rapide est susceptible d'entraîner : a) une aggravation des embouteillages; b) une pression sur les services d'assainissement et de gestion des déchets; c) une dégradation de l'environnement; d) une pauvreté urbaine; e) du chômage et f) du sous-emploi.

³ Note d'information de la table ronde sur le Bhoutan, 2011.

⁴ Enquête de 2012 sur la main-d'œuvre nationale.

11. Le Bhoutan a progressé sur le plan social, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, avec pour principaux bénéficiaires les enfants et les femmes. Le pays a atteint plusieurs cibles des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris celles liées aux enfants en sous-poids et à la proportion de filles fréquentant l'école primaire par rapport aux garçons. Cependant, par rapport à d'autres pays d'Asie du Sud, le Bhoutan accuse encore un retard sur certains indicateurs, comme les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement liées à la réduction de deux-tiers du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et la réduction du taux de mortalité maternelle à un niveau inférieur à 140 morts maternelles pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2015.

12. Il existe un problème de malnutrition chronique chez les jeunes mères et les enfants de moins de cinq ans. On estime qu'environ un tiers des moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance. Pour relever ces défis, il faudra adopter une approche globale ciblée sur : a) un environnement sain; b) l'eau potable et l'assainissement; c) la prise en charge adéquate des enfants; d) l'allaitement au sein exclusivement; e) l'éducation et f) la santé des mères.

13. Même si les initiatives antérieures ont permis d'améliorer la qualité de l'enseignement au Bhoutan, des investissements supplémentaires sont nécessaires pour améliorer davantage la qualité et garantir un accès équitable à l'éducation pour tous les enfants, notamment ceux des zones rurales et les enfants non scolarisés.

14. Le faible taux d'utilisation des moyens de contraception (48 %) a accentué la vulnérabilité de la population face aux problèmes de santé reproductive. Le taux de prévalence des maladies sexuellement transmissibles est élevé et en augmentation. Bien que le taux de prévalence du VIH soit faible dans l'ensemble, il est élevé au sein de la population féminine. Plus de 50 % des personnes infectées par le VIH sont économiquement productives. Compte tenu du taux de fécondité élevé des adolescentes (59 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans), il est nécessaire de cibler l'attention sur la santé sexuelle et reproductive des adolescents, y compris sur les questions liées au comportement, à la santé, aux relations sociales, à l'estime de soi, à l'éducation et à la formation professionnelle.

15. Les changements rapides intervenus au sein de la société ont accentué la vulnérabilité de certains groupes démographiques et ont accru la nécessité d'instaurer des systèmes de soutien plus formels. Les groupes vulnérables sont les suivants : a) les jeunes; b) les enfants vulnérables; c) les familles monoparentales; d) les victimes de la violence sexuelle; e) les personnes souffrant de handicap; et f) les personnes âgées. Le onzième plan reconnaît qu'il est important de répondre aux besoins de ces groupes. La politique nationale de la jeunesse (2011) et le plan d'action national sur la protection de l'enfance (2012) soulignent les approches globales exigées dans ces domaines.

16. Près d'une femme sur quatre, âgée de 15 à 49 ans et ayant été mariée au moins une fois, a déclaré avoir été victime d'une forme de violence conjugale impliquant son mari. Bon nombre de ces femmes sont issues de foyers pauvres et n'ont aucune éducation scolaire. Simultanément, 68 % des femmes ont déclaré qu'elles "cautionnaient" la violence conjugale. En mars 2013, le Parlement a adopté un projet de loi sur la prévention de la violence conjugale.

17. Les femmes et les filles accusent un retard dans tous ces domaines : a) participation à la vie politique et au monde du travail; b) taux d'alphabétisation;

et c) participation à l'enseignement supérieur. En 2012, le taux d'alphabétisation était de 65 % pour les hommes et de 38,7 % pour les femmes. Même chez les jeunes, le taux d'alphabétisation des hommes est supérieur (87 %) à celui des femmes (80 %).

18. Depuis la transition vers une démocratie parlementaire en 2008, le Gouvernement s'est efforcé de renforcer la gouvernance démocratique. Cependant, il est nécessaire de promouvoir la participation active de la population à la gouvernance, en mettant l'accent sur les jeunes. L'accès à la justice n'est pas toujours garanti lorsque les personnes qui ont besoin d'aide n'ont pas les capacités nécessaires pour en faire la demande. Cela peut être dû : a) au fait que les services juridiques disponibles soient peu connus du public; b) à l'accès physique limité; et c) à l'insuffisance des services juridiques et para-juridiques.

19. Depuis 2008, le Bhoutan a fait des progrès en matière de décentralisation. Néanmoins, les capacités limitées des gouvernements locaux ont nui à la prestation efficace des services ainsi qu'aux efforts entrepris pour mieux résister aux catastrophes naturelles et aux chocs économiques. Les contraintes de capacité affectent la planification, les budgets, la gestion des finances publiques et les approvisionnements. Elles affectent également l'intégration des questions intersectorielles comme l'égalité des sexes, le changement climatique et la gestion des catastrophes.

20. Les entités non gouvernementales jouent un rôle important dans le renforcement de la démocratie et la prestation de services. Depuis 2010, le nombre d'organisations de la société civile officiellement enregistrées dans le pays est passé de quelques-unes à 26. Il est nécessaire d'accroître la capacité des organisations de la société civile et des autres entités non gouvernementales, y compris des universités, du secteur privé, des établissements d'enseignement et des associations d'agriculteurs, afin de soutenir la démocratie et la prestation de services. Il faut également engager les médias en tant qu'agents du développement et du changement.

III. Coopération passée et enseignements tirés

21. Afin de fournir un cadre opérationnel commun, le premier plan d'action pour l'application du programme commun de pays pour la période 2008-2013, mettait l'accent sur les éléments suivants : a) génération de revenus et création d'emplois dans les zones précaires ciblées; b) accès accru à des services de santé de qualité et meilleure utilisation de ces derniers; c) accès accru à une éducation de qualité pour tous, tout en garantissant l'égalité des sexes; d) renforcement des institutions et de la participation populaire; et e) renforcement des capacités nationales pour la viabilité environnementale et la réduction des risques de catastrophe, tout en intégrant les questions sexospécifiques. L'appui technique fourni aux différentes entités nationales a permis une sensibilisation accrue à une gouvernance soucieuse de l'égalité des sexes et une meilleure coordination des efforts de mobilisation des ressources et de l'assistance lors des séismes de 2009 et 2011.

22. L'examen intermédiaire du PNUAF a révélé que, par le biais de l'approche « unis dans l'action », les interventions des Nations Unies étaient devenues plus pertinentes, mieux adaptées aux besoins locaux et plus viables, avec davantage de transparence et de responsabilisation. Une évaluation des résultats obtenus dans le

domaine de l'égalité des sexes a souligné la nécessité de prendre systématiquement en compte la dimension sexospécifique et d'institutionnaliser la budgétisation favorisant l'égalité des sexes. Le programme proposé élève donc l'égalité des sexes au rang des résultats, tout en intégrant l'émancipation économique et la participation politique des femmes. Une évaluation des résultats dans le domaine de l'environnement a montré qu'il était possible de renforcer les liens entre la gestion de l'environnement et la lutte contre la pauvreté, ce qui s'est reflété dans le résultat proposé sur le développement durable.

23. Une évaluation du développement des capacités a indiqué qu'il était possible d'intégrer le développement des capacités dans tous les programmes, en utilisant une approche structurée mettant l'accent sur les niveaux individuel, organisationnel et institutionnel. Une évaluation des résultats en matière de pauvreté a montré qu'il était nécessaire de créer des emplois pour les jeunes. Le résultat proposé en matière de développement durable comprend donc de nombreuses activités génératrices de revenus pour les jeunes. La priorité accordée au renforcement de la gestion financière locale reflétée dans le quatrième résultat est basée sur les recommandations issues d'une évaluation des efforts de décentralisation.

24. Les efforts de suivi conjoints ont aidé les partenaires nationaux et onusiens à évaluer les besoins et à cibler les activités de manière plus globale. Les examens des résultats du PNUAD, réalisés à mi-parcours et en fin d'année par les groupes thématiques respectifs, ont conduit à des ajustements du programme. Les plans de travail annuels, approuvés par les partenaires gouvernementaux et leurs homologues onusiens dans chaque groupe thématique, ont amélioré la cohérence et l'alignement sur les priorités nationales. Les plans de travail ont également simplifié les procédures de planification et de budgétisation. Si l'examen de mi-parcours a clairement mis en lumière les avantages de l'approche « unis dans l'action », il a également relevé que : a) certaines activités du programme étaient fragmentées; b) les synergies n'étaient pas toujours optimisées; et que c) des efforts communs en matière de suivi sur le terrain auraient été bénéfiques.

IV. Programme proposé

25. L'objectif du projet de descriptif de programme commun de pays est d'aider le Bhoutan à atteindre les principaux résultats nationaux fixés dans le onzième plan. En agissant de concert avec les partenaires du développement, les trois organisations appuieront : a) la formulation des politiques en amont; b) le renforcement des capacités au niveau individuel, organisationnel et institutionnel; et c) la promotion de la demande et de l'utilisation de services au sein de la société civile et du secteur privé.

26. Le projet de programme va également : a) promouvoir une économie « verte » et durable tout en luttant contre la pauvreté dans les zones rurales et urbaines, favoriser l'adaptation aux changements climatiques et renforcer les capacités de résistance en cas de catastrophe naturelle; b) assurer un accès plus équitable à des services de base de qualité et à la protection sociale; c) protéger et promouvoir les droits des femmes et des enfants; et d) renforcer la gouvernance participative et démocratique.

27. Le programme utilisera les analyses de la dynamique des populations pour accroître l'investissement dans les domaines de l'égalité des sexes, le

développement des jeunes, la santé reproductive, la prévention du VIH/sida, et la santé maternelle et infantile. Ces investissements viseront à améliorer la qualité de vie de la population, à promouvoir le développement durable et à réduire la pauvreté. Le programme appuiera également une approche multisectorielle afin d'améliorer l'accès des jeunes à des services à l'écoute de leurs besoins et à un apprentissage des compétences utiles pour la vie quotidienne.

28. Le projet de descriptif de programme commun de pays ciblera les secteurs dans lesquels les trois organisations possèdent des avantages comparatifs. Ces secteurs figurent au niveau des produits sous chacun des quatre résultats qui ont été sélectionnés dans le nouveau programme unique. Dans les domaines où il existe une convergence, des synergies et une complémentarité entre les trois organisations, comme la prévention des risques liés aux catastrophes, l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, les résultats du programme seront obtenus de manière conjointe.

29. Le projet de descriptif de programme commun de pays aidera également le Gouvernement à assurer un suivi dans le cadre des examens périodiques universels, des conventions internationales et autres instruments ratifiés par ce dernier. Cela comprend : a) la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; b) la Convention sur les droits de l'enfant et ses deux protocoles facultatifs; c) le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; d) le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020; e) la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et f) le Cadre d'action de Hyogo.

30. Le projet de programme s'appuiera sur les réseaux de connaissance mondiaux et régionaux d'organisations partenaires pour partager les meilleures pratiques et encourager la coopération Sud-Sud. Il saisira toutes les occasions pour améliorer les partenariats entre le secteur privé et le secteur public, et engagera un dialogue avec les décideurs politiques pour favoriser la participation aux processus de formulation des politiques afin que les voix des plus vulnérables soient entendues.

Premier résultat – développement durable : D'ici 2018, l'accent est mis sur une croissance économique durable et "verte", équitable, bénéfique pour tous, résiliente aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, favorisant la réduction de la pauvreté et élargissant les perspectives d'emploi.

31. *Une croissance économique durable et « verte ».* Afin de promouvoir la durabilité, la croissance pour tous et la réduction de la pauvreté, le projet de descriptif de programme commun de pays appuiera les politiques, le renforcement des capacités et les actions novatrices en matière de gestion des ressources naturelles, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et d'accès aux énergies renouvelables. Le projet de programme s'efforcera de renforcer les liens entre la gestion environnementale et la génération de revenus. Afin de promouvoir les possibilités d'activités commerciales et rémunératrices dans le domaine de l'écologie, notamment pour les personnes vulnérables, y compris les jeunes et les femmes, le programme appuiera les efforts entrepris pour lier la demande et l'offre de main-d'œuvre, en partenariat avec le Gouvernement, la société civile et le secteur privé.

32. Afin de réduire les disparités géographiques, le projet de programme fournira, aux communautés rurales ciblées, un accès aux connaissances et compétences qui leur permettront d'élaborer des plans d'affaires, et aux coopératives et groupes d'agriculteurs, un accès au microcrédit et aux possibilités offertes par le marché. S'appuyant sur les recommandations d'une étude diagnostique sur l'intégration du commerce réalisée en 2012, le projet de programme renforcera les capacités institutionnelles afin de créer une chaîne logistique pour promouvoir les produits bhoutanais, la diversification du commerce et la croissance sans exclusion.

33. *Réduction des risques de catastrophes.* En février 2013, le Gouvernement a approuvé un projet de loi sur la gestion des catastrophes naturelles. Le projet de descriptif de programme commun de pays s'efforcera de renforcer les institutions nationales et locales, et leurs capacités de coordination. La réduction des risques urbains sera une priorité du programme. Ces mesures comprendront des codes obligatoires en matière de construction, des règlements pour la sécurité des bâtiments, et des plans d'occupation des sols pour les zones à risque. Sachant qu'il est probable que la fréquence des risques hydrométéorologiques augmente en raison des changements climatiques, le descriptif de programme commun de pays met également l'accent sur l'amélioration des pratiques de préparation et d'intervention, y compris sur le renforcement des systèmes d'alerte rapide et des mécanismes de réaction.

Deuxième résultat – services sociaux essentiels : D'ici 2018, la qualité, le recours et l'accès aux services sociaux essentiels pour tous sera amélioré, l'accent étant mis sur le respect des objectifs du Millénaire pour le développement et la confrontation aux nouveaux défis.

34. *Éducation.* L'assistance technique et financière allouée pour piloter et élargir les approches novatrices aidera à renforcer l'environnement porteur et à améliorer la qualité des services fournis. Le projet de descriptif de programme commun de pays mettra l'accent sur la politique nationale d'éducation, notamment sur : a) la qualité et l'équité en matière d'éducation; b) la prise en charge et le développement des jeunes enfants; c) l'enseignement destiné aux enfants présentant des besoins particuliers et l'enseignement non scolaire.

35. Le projet de descriptif de programme commun de pays renforcera les systèmes et les services afin de dispenser une éducation de qualité, mettant l'accent sur la prise de décision basée sur des données probantes, y compris le système d'information sur la gestion de l'éducation. Ceci facilitera les efforts entrepris pour assurer le suivi et la surveillance de tous les enfants au sein du système éducatif. Le projet de programme incorporera, dans le système d'information de gestion, les données concernant l'enseignement scolaire général, la prise en charge et le développement des jeunes enfants, l'enseignement destiné aux enfants présentant des besoins particuliers et l'enseignement non scolaire.

36. Le projet de programme renforcera les capacités des partenaires éducatifs sur deux plans. Sur le plan organisationnel, le soutien permettra d'améliorer les capacités en vue de fixer et d'évaluer les résultats d'apprentissage à différents niveaux scolaires, et de contextualiser l'éducation dans le cadre des écoles amies des enfants et de l'apprentissage des compétences utiles à la vie quotidienne, notamment l'éducation sexuelle et "l'éducation pour le bonheur national brut". Sur le plan individuel, le projet de descriptif de programme commun de pays renforcera

les capacités des spécialistes de l'éducation, des directeurs et des professeurs des districts.

37. *Services répondant aux besoins des jeunes.* Conscientes des besoins des jeunes au Bhoutan, les trois organisations contribueront à améliorer l'accès et le recours aux services adaptés aux jeunes, en ciblant en priorité les jeunes les plus vulnérables et en contribuant ainsi à appliquer la politique nationale et le plan d'action pour la jeunesse.

38. *Santé, nutrition, eau et assainissement.* Le onzième plan souligne la nécessité de renforcer les systèmes de santé et de promouvoir l'efficacité dans le financement et la prestation des services de santé. À cet effet, le projet de descriptif de programme commun de pays renforcera les capacités techniques et analytiques des institutions gouvernementales pertinentes afin de continuer à fournir gratuitement les services de santé de base et d'adapter le système de santé à la transition démographique et épidémiologique actuellement en cours. Le projet de descriptif de programme commun de pays mettra également à profit toutes les occasions de promouvoir la convergence, les synergies et la complémentarité entre les approches et les interventions des trois organisations.

39. Le projet de descriptif de programme commun de pays renforcera les capacités des organisations non gouvernementales et des institutions publiques au niveau national, ainsi qu'au niveau des districts et des blocs, afin de réduire la mortalité maternelle et celle des moins de cinq ans, et de prévenir le VIH et la malnutrition. Le projet de programme favorisera la convergence et les synergies pour réduire les grossesses précoces et la toxicomanie chez les jeunes et les adolescents. Le programme prévoit des interventions dans le domaine de l'égalité des sexes afin de renforcer la capacité des établissements de santé et des organisations non gouvernementales à fournir des services aux victimes et aux survivantes de la violence sexiste. Le programme soutiendra également l'approvisionnement en eau potable et la fourniture d'installations sanitaires dans les écoles et les institutions monacales, y compris les couvents, tout en renforçant les capacités d'utiliser, d'entretenir et de pérenniser ces services.

40. Le projet de descriptif de programme commun de pays renforcera les capacités institutionnelles pour identifier et mieux comprendre les normes, les connaissances et les pratiques sociales en vigueur qui freinent le recours aux services de santé maternelle et infantile, et font obstacle aux pratiques familiales optimales.

41. *La communication pour le développement.* Le projet de descriptif de programme commun de pays renforcera les capacités des partenaires d'exécution, y compris des médias, afin d'élaborer et d'appliquer des stratégies, en s'efforçant d'accroître en priorité le recours à des services sociaux de qualité, y compris aux accouchements en maternité, aux soins postnataux et à des services optimaux en matière de santé. Les interventions s'efforceront de comprendre le rôle des normes sociales et des pratiques culturelles, et d'y répondre. Ces interventions, notamment les méthodes et campagnes de communication novatrices qui permettent de consolider les connaissances et d'acquérir des compétences, s'efforceront de promouvoir des changements de comportement chez les individus les plus à risque et parmi le grand public.

Troisième résultat – égalité des sexes et protection des enfants : D'ici 2018, les communautés et les institutions seront renforcées à tous les niveaux pour améliorer

la situation en matière d'égalité hommes-femmes et favoriser l'émancipation et la protection des femmes et des enfants.

42. Toutes les organisations soutiendront les interventions visant à abroger ou modifier les dispositions discriminatoires des lois en vigueur. Les organisations préconiseront également la formulation de nouvelles lois et politiques, et le suivi et l'application de la législation et des politiques en vigueur, afin de promouvoir l'égalité des sexes, l'émancipation des femmes et la protection des enfants.

43. Sous la houlette de la Commission nationale pour les femmes et les enfants, le projet de descriptif de programme commun de pays encouragera la prise en compte de la problématique hommes-femmes au sein des principaux ministères. Pour ce faire, le programme fournira un appui technique en matière d'intégration des questions de genre, par le biais d'actions ciblées et d'activités de sensibilisation et de communication auprès de la société civile et du secteur privé. Le programme appuiera également la création de systèmes de suivi et de gestion de l'information, et de systèmes d'évaluation, au sein de la Commission, afin de faciliter la formulation de lois, de politiques et de programmes basés sur des données probantes qui sont susceptibles de faire progresser la condition féminine et la participation des femmes au développement. Les Nations Unies aideront également le Gouvernement à mettre en œuvre et à veiller au respect de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Plateforme d'action de Beijing, et des autres traités et conventions liés à la sexospécificité.

44. Les organisations du système des Nations Unies travailleront ensemble pour lutter contre la violence sexiste, en améliorant en priorité l'accès aux services et la qualité de ces derniers, notamment les services de protection, d'aide juridique et de réintégration. Les organisations contribueront également à renforcer la coordination entre les prestataires de services gouvernementaux et non-gouvernementaux. Pour s'attaquer aux normes, aux pratiques et aux comportements sociaux qui alimentent la violence sexiste, le projet de programme appuiera les interventions qui encouragent les hommes et les garçons à devenir de véritables « champions » dans la lutte contre cette violence. Le programme fournira également un appui technique aux organisations non gouvernementales, aux organismes de détection et de répression, et au système de santé afin d'élaborer un système général d'orientation.

45. Pour renforcer la protection des enfants contre la violence, les sévices, l'exploitation et la négligence, les Nations Unies démontreront l'impact cumulé d'un système opérationnel de protection de l'enfance au niveau du district. Le programme apportera un soutien ciblé à un minimum de quatre districts pilotes, pour permettre à tous les éléments du système de fonctionner en synergie. Les interventions porteront notamment sur : a) la prévention, l'intervention précoce et les mesures de protection; b) les efforts mis en œuvre pour renforcer l'offre et la demande; et c) les efforts visant s'assurer que les enfants vulnérables bénéficient de services tenant compte des sexospécificités.

Quatrième résultat – gouvernance démocratique et participation : D'ici 2018, les instances gouvernementales et les communautés appliqueront les principes de la gouvernance démocratique au niveau national et local, en mettant l'accent sur l'intégration, la transparence, la responsabilisation et la prise de décision basée sur des données factuelles.

46. Le projet de descriptif de programme commun de pays renforcera la gestion et l'utilisation des statistiques pour promouvoir une gestion des finances publiques efficace et tenant compte des différences entre les sexes. Afin de garantir l'égalité des sexes au niveau local et national, le projet de programme introduira des principes budgétaires tenant compte de la problématique hommes-femmes, qui constituera une priorité en matière de développement. Le programme améliorera l'efficacité et l'efficience des gouvernements locaux à répondre aux besoins des populations locales en introduisant une budgétisation fondée sur la performance. Il fournira également un appui technique pour améliorer la capacité des organismes gouvernementaux à effectuer le suivi, en temps utile, des programmes et des projets de développement, en utilisant le système gouvernemental de planification et de suivi.

47. Les Nations Unies s'efforceront d'améliorer la disponibilité des données et l'utilisation des statistiques pour étayer la planification et la prise de décisions au niveau national et sous-national. Le projet de descriptif de programme commun de pays soutiendra le recensement de la population et du logement de 2015, et l'enquête à indicateurs multiples du Bhoutan qui aura lieu en 2017. Le programme continuera de soutenir l'institutionnalisation de BhutanInfo (élément faisant partie intégrante de la base de données DevInfo) et de renforcer les bases de données aux plus bas niveaux du Gouvernement afin de recueillir, d'analyser et d'améliorer l'accès des planificateurs des blocs aux statistiques ventilées par sexe. Il renforcera les capacités nationales pour institutionnaliser la formation à l'analyse politique et aux méthodes utilisées en recherche démographique.

48. *La participation, les médias et l'accès à la justice.* Afin de promouvoir davantage la culture démocratique, le projet de programme encouragera la participation éclairée et générale de la société civile aux débats politiques en développant les capacités des groupes de réflexion, des universités et des médias bhoutanais. Les Nations Unies soutiendront la participation équitable des femmes et des jeunes aux processus de décision nationaux et locaux. Le programme investira dans des groupes dirigés par la jeunesse pour renforcer les réseaux horizontaux et les liens entre jeunes. Ces efforts favoriseront la solidarité entre jeunes, y compris chez les marginalisés, et un débat public plus large.

49. Le projet de programme renforcera également les liens verticaux afin que les jeunes se fassent entendre par les décideurs et qu'ils puissent influencer les dirigeants politiques, les politiques et les programmes. En outre, le programme soutiendra les électeurs et l'éducation civique dans les zones urbaines et rurales, en partenariat avec la Commission électorale du Bhoutan. Afin de promouvoir l'accès à la justice, notamment chez les personnes vulnérables, le programme appuiera les efforts de sensibilisation et les mécanismes de justice informelle.

50. *Gouvernance locale.* Fort des programmes précédents, le projet de descriptif de programme commun de pays fournira un appui technique pour garantir l'application des règles et des réglementations locales adoptées en 2012 en vue d'améliorer la coordination entre les organismes publics centraux et les instances locales. Le projet de programme renforcera également la capacité des gouvernements locaux, notamment dans le domaine de la planification, des budgets, de la gestion des finances publiques et de l'approvisionnement, afin de soutenir une approche fondée sur les droits de l'homme en matière de planification et de mise en œuvre du développement. Simultanément, le projet de programme apportera aux

communautés un appui qui leur permettra de s'émanciper et d'accroître leur résilience face aux chocs externes et aux catastrophes naturelles.

V. Gestion, suivi et évaluation du programme

51. Le Programme unique intègre l'approche fondée sur les droits de l'homme en organisant le soutien des Nations Unies autour de trois grandes axes : a) il facilite l'élaboration des politiques pour créer un environnement propice à la réalisation progressive des droits de l'homme; b) il renforce les systèmes et les services afin qu'ils soient mieux adaptés, en particulier aux besoins des plus vulnérables, en mettant l'accent sur le développement des capacités des responsables; et c) il encourage les changements de comportement, la demande et l'utilisation des services, et l'émancipation des ayants-droit au niveau individuel et communautaire. Le programme utilisera ce cadre et l'appliquera aux quatre résultats pour superviser la mise en œuvre, éliminer les goulets d'étranglement et les obstacles, et atteindre les résultats visés.

52. Les trois organisations sont déterminées à suivre les progrès du projet de descriptif de programme commun de pays dans le cadre de leur engagement en faveur de l'efficacité de l'aide au développement et de la responsabilité au titre de l'initiative "unis dans l'action". Le programme s'appuiera sur les statistiques et les systèmes nationaux de suivi existants. Le plan de suivi et d'évaluation du Programme unique donne un aperçu des indicateurs permettant de suivre les progrès par rapport aux résultats de développement fixés par le Gouvernement, les Nations Unies et les autres partenaires du développement concernés. Les Nations Unies soutiendront également les efforts mis en œuvre pour renforcer les capacités nationales d'évaluation.

53. Le Gouvernement et les Nations Unies mettront le projet de descriptif de programme commun de pays en œuvre dans le cadre de la structure de gestion et de responsabilisation du programme unique. Les cadres de résultats et d'allocation des ressources des trois organisations font partie intégrante du programme unique, qui sera signé par les Nations Unies et le Gouvernement.

54. Le Gouvernement, les autres partenaires nationaux et les organisations partenaires du système des Nations Unies planifieront, mettront en œuvre et examineront périodiquement les plans de travail annuels par le biais des groupes thématiques communs qui ciblent les quatre résultats. Un conseil commun composé de membres du Gouvernement et du programme de pays des Nations Unies, et coprésidé par le Secrétaire de la Commission du bonheur national brut et le Coordonnateur résident des Nations Unies, suivra les résultats des plans de travail annuels. Les membres du conseil seront choisis parmi les hauts responsables des principaux partenaires nationaux d'exécution et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Les organisations partenaires participeront également.

55. Le projet de descriptif de programme commun de pays appliquera les principes harmonisés pour le transfert des ressources en espèces, ce qui permettra de simplifier les procédures entre les trois organisations et le Programme alimentaire mondial. Le programme sera exécuté au niveau national au moyen de quatre mécanismes potentiels de gestion qui seront définis conjointement : a) virement d'espèces direct; b) paiement direct; c) remboursement et d) gestion par les organisations. Une évaluation des partenaires d'exécution, effectuée conjointement

par l'Administration royale de la vérification des comptes, les trois organisations, et le Programme alimentaire mondial, permettra de choisir les mécanismes de gestion.

56. En collaboration avec le Gouvernement, les Nations Unies demanderont une évaluation détaillée au cours de l'avant-dernière année du programme unique. Afin de maximiser les synergies entre réduction de la pauvreté et viabilité environnementale, les Nations Unies et le Gouvernement réaliseront également un examen à mi-parcours du premier résultat. L'évaluation du programme portera sur : a) la pertinence de chacun des résultats du programme unique; b) l'efficacité et l'efficience du programme dans l'obtention des résultats; et c) la pérennité des résultats et leur contribution aux objectifs du onzième plan.
